



**DESTINATAIRES : Aux gestionnaires, employés, stagiaires et médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches**

**DATE : Le 19 mars 2021**

**OBJET : Rappel - Port du masque de procédure par l'utilisateur lors d'obtention d'un service ou d'un soin dans un des établissements du CISSS de Chaudière-Appalaches ou à domicile**

---

Cette note vient préciser les bonnes pratiques du port du masque de procédure pour l'utilisateur. Nous vous rappelons que plusieurs études démontrent que le fait de contrôler la source (port du masque par l'utilisateur infecté) diminue l'expulsion de particules respiratoires. Ajoutée au port du masque chez les travailleurs de la santé, cette mesure est plus efficace que lorsque le masque n'est porté que par celui-ci (diminue le risque d'acquisition). Des données démontrent une diminution significative de la transmission nosocomiale avec le port universel du masque chez les usagers et les travailleurs de la santé (Nguyen, 2020; Seidelman, 2020; Mermel, 2020; Zhang, 2020).

- Le masque de procédure doit être porté en tout temps par l'utilisateur (pour augmenter le contrôle à la source) tout en maintenant le port du masque en continu par le travailleur de la santé (introduction de la notion de « double masque » par le travailleur de la santé et l'utilisateur) :
  - Ainsi, le port du masque de procédure est recommandé pour l'utilisateur lorsqu'il se trouve à moins de deux mètres d'une autre personne (travailleur de la santé, autre usager, visiteur);
  - Ceci est applicable pour tous les secteurs de soins : usagers en service ambulatoire (ex. : urgence, cliniques externes, médecine de jour, etc.) et usagers hospitalisés ou hébergés sans égard à la zone où ils se trouvent (froide, tiède ou chaude). Il s'applique aussi dans les URFI/UTRF, CLSC, SAD et centre jeunesse.
- Il est important de rappeler à l'utilisateur de porter le masque lors de ces situations. Pour l'utilisateur non autonome, il est important de lui installer au visage;
- Remettre un masque de procédure à l'utilisateur chaque jour;
- Le masque de procédure de l'utilisateur doit être changé :
  - À chaque jour;
  - S'il est souillé;
  - S'il tombe sur le plancher.
- Le port en continu ne doit pas dépasser quatre heures.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La Direction générale

*Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger*